

Communiqué de presse

A l'occasion de son 81^e Congrès, le mouvement Hlm a réaffirmé la nécessité d'une politique du logement ambitieuse, mobilisatrice, portée au plus haut niveau de l'État et soutenue par les collectivités locales, sur tous les territoires. Il a appelé la majorité parlementaire à une détermination sans faille pour défendre l'article 55 de la loi SRU¹. Les bailleurs sociaux de l'Isère appellent de leurs vœux un sursaut de la production locale de logements sociaux, pour répondre à l'augmentation de la demande.

Alors que plus de 30 000 ménages sont en attente d'un logement social en Isère et que les taux de rotation baissent limitant le nombre d'attributions par an, le niveau de logements financés, s'il est meilleur en 2021 qu'en 2020 grâce à la mobilisation des organismes dans un contexte difficile, est, aujourd'hui insuffisant. Les causes de ce reflux sont connues : impact de la crise sanitaire bien sûr, hésitations ou manque d'ambition de certains élus locaux, mais aussi effets des mesures budgétaires subies par les organismes Hlm depuis 2017 (hausse de la TVA augmentée alors que le logement est un bien de première nécessité, baisse des APL, Réduction de Loyer de Solidarité). Le Mouvement Hlm rappelle que son **ambition de produire durablement plus de logements** passera par un réexamen objectif de ces freins et par une mobilisation des collectivités locales.

Il faut **produire une offre de qualité et abordable en nombre** : construire 2 000 logements par an en Isère dont 1 100 dans la métropole. Il faut de la diversité pour offrir un parcours résidentiel à tous dans la complémentarité entre logement social, accession sociale et logements privés.

Si on lui en donne les moyens, le logement social continuera à apporter au territoire une large palette de solutions : il permet de trouver un logement moins cher après une séparation, de trouver un logement accessible et adapté à son handicap, de vieillir dans son logement grâce à des adaptations, de faire le choix d'un logement intergénérationnel, d'accéder à un logement accessible financièrement quand on est jeune actif...

L'engagement pris par le Premier ministre à l'issue des travaux de la commission Rebsamen d'une compensation de l'exonération de 25 ans de TFPB aux collectivités locales est une bonne nouvelle : cette mesure, pour l'instant transitoire, mériterait d'être pérennisée. Les bailleurs sociaux de l'Isère **invitent les collectivités locales à utiliser cette nouvelle source de revenu pour offrir du foncier à des prix compatibles avec la construction de logements sociaux**. C'est particulièrement important dans les communes qui ne respectent pas l'objectif de 25 % de logements sociaux prévu par l'article 55 de la loi SRU, qui doit absolument être préservé par la majorité parlementaire.

La relance de la production de logements sociaux dépend de tous, État, collectivités et bailleurs sociaux !

Contact presse : Anne-Christine REBELLE – 06 50 54 18 17

¹ Qui impose 25 % de logements sociaux dans la majorité des grandes communes.